

## B.9.1

### TÔLIER CONFIRMÉ

### TÔLIER VÉHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES

#### 1/ Dénomination de la qualification :

Tôlier confirmé  
Tôlier véhicules anciens et historiques

#### 2/ Objet de la qualification :

Le tôlier confirmé réalise l'ensemble des interventions en carrosserie. L'exercice de l'activité inclut le diagnostic des déformations d'un véhicule accidenté ainsi que les interventions sur éléments de structure.

Le tôlier véhicules anciens et historiques réalise des opérations de rénovation et de reconstruction d'éléments de carrosserie qui requièrent la maîtrise des anciennes technologies et la capacité à identifier des méthodes et outils adaptés.

#### 3/ Contenu de la qualification :

##### A - Activités techniques en carrosserie :

- Remplacement, ajustage et réglage de tous types d'éléments (amovibles / soudés / collés / sertis),
- Réalisation des travaux de sellerie nécessaires à l'intervention carrosserie (sièges / garnitures diverses...),
- Remise en forme d'éléments de carrosserie,
- Remplacement ou réparation de tout vitrage.

##### B - Organisation de l'intervention :

- Planification de l'intervention,
- Utilisation de la documentation technique,
- Agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage,
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

##### C - Particularités :

###### C.1 - Mécanique collision :

- Contrôle des déformations d'un véhicule / interventions sur éléments de structure, ~~/réglages des trains roulants,~~
- Dépose - repose ou remplacement d'organes mécaniques, d'éléments d'habillage (planches de bord...), d'organes électriques et électroniques nécessaires à la réalisation de l'intervention soumise éventuellement à réglementation.

###### C.2 - Véhicules anciens et historiques :

- Rénovation ou reconstruction d'éléments liés à l'absence de pièces disponibles, en identifiant les produits potentiellement dangereux,
- Contrôle des déformations d'un véhicule / remise en ligne des structures,
- Utilisation de la documentation technique d'époque.

#### 4/ Extensions possibles dans la qualification :

- Activités liées à la gestion de l'intervention :
  - . participation à l'expertise,
  - . documentation des pièces de rechange,
  - . établissement de tout document d'atelier utile,
  - . conseils techniques et d'utilisation à la clientèle,
  - . mise à jour et classement de la documentation technique,
- Application peinture (si le titulaire de la qualification est détenteur du CAP peinture en carrosserie),
- Appui technique aux salariés de l'atelier / tutorat de jeunes en formation alternée,
- Interventions sur structure VI.

#### 5/ Classement :

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 9
- Échelons majorés accessibles : 10 / 11
  - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
  - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

#### 6/ Modes d'accès à la qualification :

##### Pour le tôlier confirmé :

- Soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la carrosserie :
  - . Bac professionnel réparation des carrosseries, préparé en alternance sous contrat de travail ou formation continue,
  - . CQP tôlier confirmé.
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3)

##### Pour le tôlier véhicules anciens et historiques :

- Soit par obtention de la certification suivante : CQP tôlier véhicules anciens et historiques (à créer),
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

#### 7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale :
  - . carrossier-peintre (fiche B.12.1)
  - . tôlier expert véhicules anciens et historiques (fiche B.12.1)
- Transversale :  
Voir Panorama

